**Webinaire labellisation PAT – Compte-rendu**

**Lundi 6 novembre 2023**

**Participants :**

* Alexia GROS (DRAAF PACA)
* Alexandra MARIE-MONCORGER (DRAAF Bretagne)
* Guillaume DEFER (DRAAF Bretagne)
* Dora MOUME (DRAAF Bretagne)
* Dany GRIGNON (DRAAF Bretagne)
* Marie-Emilie MOLLARET (ADEME Bretagne)
* Solenn POIRIER (DDTM35)
* Aude CHAPELLE (CD29)
* Nadège BELLOIR (Auray Quiberon Terre Atlantique)
* Sandrine AUBIN-PINCHON (CD35)
* Claire AMIL (PNR d’Armorique)
* Marie COSSE (Guingamp Paimpol Agglomération)
* Eléna BARDEL (Rennes métropole)
* Adèle GSPANN (CC Bretagne romantique)
* Jérôme MAHE (Quimperlé communauté)
* Justine PLASSAIS (Lamballe Terre et Mer)
* Fabienne DEDIDIER (Lannion Trégor Communauté)
* Yoann LE COQ (Plouguerneau)
* Dorothée LE GAL (Morlaix Communauté)
* Alexandra LEFEBVRE (CA du Pays de Landerneau Daoulas)
* Lénaïg STEPHAN (Quimper Bretagne Occidentale)
* Loreena THETIOT (CC Presqu’Ile de Crozon Aulne Maritime)
* Marie-Lise QUILLE (G4DEC)
* Marine LE ROUX (CC Cap Sizun Pointe du Raz)
* Marlène BOESARD (Saint Brieuc Armor Agglomération)
* Maxime LEFORT (CC Val d’ille Aubigné)
* Nicole GRAUD (Redon agglomération)
* Patricia HAMON (Vitré Communauté)
* Pierre ROUDAULT (Concarneau Cornouaille agglomération)
* Sophie LABROILLE (Montfort communauté)
* Sophie DE ROECK (Douarnenez communauté)
* Sarah MORISSET (CC Pays des Abers)
* Mary-Anne BASSOLEIL (RAIA)
* Stéphanie THEBAULT (IBB)
* Quentin VAZEILLE (Agrobio35)

NB : les éléments contenus dans la présentation PPT ne sont pas repris ici.

**Plan de présentation :**

* Cadre de la reconnaissance et état des lieux en Bretagne
* La procédure de reconnaissance des PAT
* Les critères de reconnaissance
* Temps d’échanges
* Conclusion & Actualités

Le webinaire est organisé pour rappeler le cadre de la labellisation, notamment dans la perspective de l’arrivée à échéance de la labellisation de niveau 1 pour 21 PAT bretons en 2024.

***Labellisation***

Le quatrième prérequis sur la **transversalité** (politique, organisationnelle et thématique) des PAT occupe une place centrale dans la labellisation. La DRAAF Bretagne insiste sur l’inclusion des politiques agricoles existantes (Ecophyto, groupes 30 000, GIEE, MAEC…) ou encore politique de gestion de l’eau, encore trop faible. Importance d’intégrer le dialogue et la coopération avec tous les élus qui traitent d’alimentation, et pas uniquement l’élu référent.

Il est également important d’assurer de la transversalité au niveau du public visé, chercher à toucher un public plus large au niveau de la communication du PAT et ne pas se limiter aux publics habituels, souvent déjà convaincus, mais bien d’élargir sur tout le territoire.

Le cinquième critère porte sur le **diagnostic partagé**, qui doit bien prendre en compte toutes les dimensions du système alimentaire et tous les acteurs entrant en jeu sur le territoire, notamment le volet restauration collective et précarité alimentaire. C’est une des étapes clefs du projet, le diagnostic peut être actualisé, modifié, mais doit être le plus complet possible dès le départ.

A noter sur le volet précarité alimentaire le financement par l’Etat de Solinum qui fera un état des lieux de la précarité alimentaire sur le territoire breton d’ici 2024. La structure va entrer en contact avec les PAT du territoire.

Le dernier critère concerne l’**évaluation**: le projet doit se doter d’un dispositif d’évaluation adapté. 5 méthodes d’évaluation sont reconnues par le MASA : Syallinov, Cerema, ORSAT (Greniers d’Abondance), AOC et Urbal.

***Actualités***

Une dérogation exceptionnelle de 12 mois maximum peut être accordée à certains PAT (difficulté à engager un animateur, changement politique qui a bousculé le déroulement du PAT…), et sous conditions, notamment celle de s’engager dans une démarche de labellisation de niveau 2 après la période de dérogation (cf. PJ). **Les PAT susceptibles d’être concernés doivent envoyer un mail à la DRAAF Bretagne pour identifier les besoins.**

Plan de relance :

* **Clôture des projets en 2024, date de fin d’éligibilité des dépenses au 30 juin 2024**.
* Pour des demandes de versements intermédiaires en 2023 : transmettre les bilans à la DRAAF **avant le 22 novembre 2023**.

La publication de la Stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC) est retardée, mais devrait être publiée début 2024.

L’AAP national du PNA 2023/2024 devrait être publié courant novembre, avec un volet pour l’accompagnement des PAT émergents.

Structuration en cours du REGAL

Prochain CRALIM début 2024, tous les PAT seront invités intuitu personae.

**Questions :**

Yoann LECOQ (Plouguerneau) : comment se passe la démarche de renouvellement du niveau 2

* De la même manière que celle pour le niveau 1 (dépôt de la demande avec les documents nécessaires)

Pierre ROUDAULT (Concarneau Cornouaille Agglomération) : pour passer en niveau 2, faut-il que l’animateur soit consacré à 100 % au PAT ?

* Il est préférable d’avoir un temps plein, mais l’important est d’avoir une animation qui soit cohérente avec la stratégie et le plan d’actions du PAT et la taille du territoire.

Claire AMIL (PNR d’Armorique) : Pourquoi la date de labellisation n’est pas la même que celle de la signature de la convention ?

* La labellisation et l’octroi de financements sont deux choses distinctes. La date de démarrage de la labellisation est la date de signature du courrier du préfet de région octroyant la labellisation.

Jérôme MAHE (Quimperlé Communauté) : vers quelles autres options de financement les PAT de niveau 2 peuvent s’orienter pour les 5 ans ?

* Il n’y a à ce jour aucun financement public prévu, même s’il n’est pas totalement exclu d’avoir de nouveaux financements type plan de relance en 2024.

Claire AMIL (PNR d’Armorique) : sur le timing interne, quelle conséquence si aucune labellisation pendant quelques mois ?

* Possibilité de faire la dérogation pour respecter le timing.